



Procès-verbal de la REUNION du 03 AVRIL 2023

Présents : M. Dominique Despras, M. Pierre Dumontet (*arrivé à 19h55*), Mme Isabelle Durand, M. Gérard Achaintre, Mme Séverine Renaud, M. Sébastien Polloce, M. Thomas Dumontet, Mme Françoise Raynaud, M. Paul Martin, Mme Christine Déprèle, Mme Nicole Saint-André, Mme Claudine Verdolini.

Absents excusés : M. Sébastien Laval (missionné par M. le Maire pour assister à une réunion pour le passage du Tour de France), Mme Gaëlle Leschiera.

Désignation du Secrétaire de séance : M. Paul Martin.

Avant de débiter la séance, M. Bertrand Fimbel, ingénieur retraité, habitant à Poule-les-Echarmeaux, intervient pour expliquer aux membres du Conseil Municipal en quoi consiste un « Atelier Fresque du Climat » :

Il s'agit d'ateliers interactifs et ludiques basés sur les graphiques et rapports du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat) qui évalue scientifiquement l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes et ses impacts. Ces ateliers s'organisent sous forme d'un jeu autour de 42 cartes portant sur différents thèmes issus des rapports du GIEC avec pour but de mettre en ordre les cartes et, à la fin de l'atelier, de réaliser une fresque ; l'objectif final étant de mieux connaître et comprendre le dérèglement climatique pour pouvoir agir. Ces ateliers n'ont pas de vocation politique.

M. Fimbel a déjà animé plusieurs ateliers, notamment à Poule-les-Echarmeaux, Ranchal et Propières. Il sera à Belleroche en fin de semaine et propose d'en organiser un à Claveissoles.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Sophie Verdier qui envisage de reprendre le multi-commerce « Le Comptoir du Bourg » au 1^{er} août prochain. Après avoir présenté sa situation familiale et son parcours professionnel, Sophie qui aspire à une qualité de vie meilleure et à travailler pour elle-même, explicite les grandes lignes de son projet :

- Conserver le nom du commerce
- Maintenir les services qui existent déjà et éventuellement les enrichir
- Développer la signalétique et le digital
- Tisser des relations de confiance, être à l'écoute des besoins des habitants
- Embaucher une personne à temps plein pour la seconder
- Organiser des soirées à thème...

Elle est tout à fait favorable au projet de délocalisation du commerce qui permettrait d'avoir un outil plus grand et plus fonctionnel. Elle ajoute qu'il faudra donner une âme à ce bâtiment notamment par le choix des matériaux (bois, pierre, ...).

Olivier, son compagnon, se présente également et précise qu'il ne travaillera pas au multi-commerce car il a d'autres projets de son côté. Il pourra néanmoins l'aider occasionnellement.

Monsieur le Maire aborde ensuite les points inscrits à l'ordre du jour :

. 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mars 2023

***DEL. 15/2023 :**

Le Conseil Municipal, n'ayant pas d'observations à formuler, approuve le procès-verbal de la séance du 06 mars dernier.

Adopté à l'unanimité.

. 2/ Commerce

Monsieur le Maire remercie Sophie Verdier et Olivier d'être venus ce soir pour faire connaissance avec le Conseil Municipal et se dit satisfait que Le Comptoir du Bourg ait trouvé des repreneurs rapidement. Cela témoigne d'une certaine attractivité et dynamique de la commune.

Il revient ensuite sur la délocalisation du commerce qui suscite des oppositions. Quelques personnes ne sont en effet pas favorables au projet et suggèrent la tenue d'une réunion publique.

Claudine Verdolini rappelle que ce projet a été décidé ensemble lors du séminaire du Conseil Municipal qui s'est tenue en octobre dernier. Dans ce contexte de contestations, Monsieur le Maire insiste pour que tous les conseillers osent s'exprimer sur le sujet. Aucune objection n'est manifestée lors de la séance.

Monsieur le Maire indique ensuite que sur les trois cabinets d'architectes contactés, deux (Julie Herrgott et Nathalie Cinquin) proposent de travailler ensemble sur le projet architectural. La proposition sera faite à la troisième (Violaine Pilon). Le Conseil Municipal valide cette collaboration qui lui paraît tout à fait pertinente et décide de rédiger un cahier des charges en veillant à trouver une dynamique économique au projet.

Sébastien Polloce propose d'attendre l'esquisse architecturale pour organiser la réunion publique. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette démarche.

Monsieur le Maire poursuit en informant le Conseil Municipal que peu de temps après la mise en vente du fonds de commerce du Comptoir du Bourg, la boulangerie de Chambost-Allières a manifesté son souhait de vendre le fonds de commerce de la boulangerie de Claveisolles au prix de 15 000 €. Il demande à Paul Martin d'expliquer le montage du commerce tel qu'il a été fait il y a une quarantaine d'années et tel qu'il demeure encore aujourd'hui :

⇒ *Dans les années 1980, le fonds de commerce est vendu à une personne venant de Reims qui a souscrit un emprunt auprès du Crédit Agricole et pour lequel la commune s'est portée caution. Les murs sont en location.*

Cette personne ne fait pas ses affaires et la commune, solidaire du prêt, doit trouver une solution. C'est alors que la commune décide d'acheter les murs, trouve un repreneur pour le bar. La boulangerie est quant à elle reprise par le boulanger d'Allières et devient une boulangerie froide.

Ce montage n'a plus vraiment lieu d'être car le multi-commerce peut faire dépôt de pain en toute autonomie. Un consensus devra donc être trouvé entre les différentes parties.

[Arrivée de Pierre Dumontet.]

3/ Révision de la carte communale

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion qui s'est tenue en mairie le 06 janvier dernier avec l'Opac du Rhône et le Cabine AUE, il avait été décidé de faire une nouvelle étude suite au refus des services de l'Etat de faire un lotissement sur le site des Igauds. Cette étude financée par l'Opac et réalisée par le Cabinet AUE portera sur des parcelles au Plat des Granges (ZH 106-34 et 45) qui appartenaient à Christian Verchère, décédé dernièrement et qui était vendeur. Ses héritiers ont donné leur accord pour céder ce tènement à la commune (prix qui sera proratisé en fonction de la surface réellement achetée). Monsieur le Maire tient à les remercier pour avoir respecté les volontés de Christian et avoir toujours été très constructifs dans les négociations avec la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir ce tènement sans certitude de le voir classé constructible dans la carte communale.

. 4/ Logement Les Genêts :

***DEL. 20/2023 :**

Suite au désistement de M. Scogniamiglio, le Conseil Municipal annule la délibération n°11.2023 lui attribuant le logement du rez-de-chaussée du Bâtiment Les Genêts.

Le logement est donc à nouveau vacant.

Adopté à l'unanimité.

. 5/ Finances

- Affectation du résultat de fonctionnement 2022

***DEL. 16/2023 :**

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2022 d'un montant de 151 460.08 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2023.

Adopté à l'unanimité.

- Vote des taux d'imposition 2023

***DEL. 17/2023 :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2023 et de les maintenir comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties :** 22.41%
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties :** 29.66%
- **Taxe d'habitation :** 5.91%

Adopté à l'unanimité.

- Vote du budget primitif 2023

***DEL. 18/2023 :**

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 418 512 € pour la section de fonctionnement et à 656 000 € pour la section d'investissement.

| Section de Fonctionnement | | | |
|-----------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Charges à caractère général | 158 800.00 € | Produits des services, ventes | 42 530.00 € |
| Charges de personnel | 149 500.00 € | Impôts et taxes | 13 900.00 € |
| Atténuation de produits | 1 500.00 € | Fiscalité locale | 141 453.00 € |
| Autres charges de gestion | 106 212.00 € | Dotations et participations | 175 629.00 € |
| Charges financières | 2 500.00 € | Autres produits de gestion | 45 000.00 € |
| TOTAL | 418 512.00 € | TOTAL | 418 512.00 € |

| Section d'Investissement | | | |
|-------------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Subventions d'investissement | 65 000.00 € | Report résultat Invest. | 153 215.67 € |
| Emprunts et dettes assimilées | 21 000.00 € | Affectation résultat Fonct. | 151 460.08 € |
| Immobilisations incorporelles | 11 780.00 € | Dotations, fonds divers, ... | 65 992.25 € |
| Immobilisations corporelles | 275 072.00 € | Subventions reçues | 285 332.00 € |
| Immobilisations en cours | 283 148.00 € | | |
| TOTAL | 656 000.00 € | TOTAL | 656 000.00 € |

Adopté à l'unanimité.

- Demande de versement de subvention

***DEL. 22/2023 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la COR a attribué à la commune un fonds de concours de 80 000 € pour la construction de la micro-crèche. Un acompte de 50 % a déjà été versé. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le versement du solde.

Adopté à l'unanimité.

. 6/ Aménagement et sécurisation des abords du collège

Une réunion s'est tenue en mairie le 22 mars dernier avec le bureau d'ingénierie INGEPRO pour lancer et définir le projet. Les travaux consisteront à :

- Réaliser un chemin piétonnier entre le village et le collège
- Créer un sas de rétention des élèves au niveau du portail et installer une barrière
- Aménager une dizaine de places de parking supplémentaires

Les travaux ne seront exécutés qu'après l'enfouissement de la ligne haute tension dans le village.

. 7/ Réfection du parking et des abords de la salle des fêtes et de la salle de sport

***DEL. 19/2023 :**

Plusieurs entreprises ont été sollicitées et ont déposé une offre :

| | |
|----------------|------------------|
| MULAS TP | 83 984.00 € H.T. |
| SRD BEAUJOLAIS | 65 619.00 € H.T. |
| THIVENT | 63 050.00 € H.T. |
| AZERGUES TP | 74 434.00 € H.T. |

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise THIVENT d'un montant de 63 050.00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

. 8/ Réfection de la voirie forestière

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection de 2 dessertes forestières. Il indique qu'il convient dans un premier temps de déposer le dossier de subvention auprès de la Région. Une réunion est prévue en mairie le 11 avril à 9h30 avec Manon Carré du CNPF qui pourra nous apporter son aide pour la constitution du dossier. Viendra ensuite la concertation avec les propriétaires riverains. A certains endroits, le chemin traverse des propriétés privées et ne figure pas au cadastre ; ce qui nécessitera l'achat de terrain ou des échanges avec les propriétaires concernés.

Les travaux seront confiés aux entreprises GIRAUD TDT et SRD BEAUJOLAIS qui réaliseront chacune un chemin. De plus, les travaux devant être réalisés l'été, il va être difficile de les programmer cette année.

. 9/ Modification de la délibération n° 12.2023 (convention avec l'Opac du Rhône pour l'aménagement d'un parking provisoire)

***DEL. 21/2023 :**

Monsieur le Maire indique que le montant des travaux que doit rembourser l'Opac du Rhône à la commune pour la réalisation d'un parking provisoire est erroné dans la délibération n°12.2023. Il est en effet de 3 000.00 € TTC et non de 3 600.00 € TTC.

Suite à cette erreur matérielle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Modifie la délibération n° 12.2023
- Dit que les travaux d'aménagement du parking provisoire s'élèvent à 3 000.00 € TTC ;
- Approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

. 10/ Mise en place du jardin partagé

Le jardin est déjà aménagé près de la micro-crèche. Il reste maintenant à le travailler. Une réunion s'est tenue à ce sujet en mairie le 23 mars dernier avec une représentante de la crèche, la directrice de l'école publique, Paul Martin, Isabelle Durand, Gilles Poudière et le maire (Armand Plasse étant excusé). Un calendrier des interventions de chacun a été élaboré.

. 11/ Passage du Tour de France sur la commune

La 12^{ème} étape du Tour de France traversera Claveisolles le jeudi 13 juillet entre 14h00 et 17h00. Une réunion pour l'organisation de cette manifestation aura lieu ce mercredi 05 avril à 19h00 à la salle des fêtes. Le village sera décoré sur le thème des conscrits (arche surmontée d'un chapeau de conscrit). Une buvette étant déjà prévue à La Casse Froide par la commune de St-Didier-sous-Beaujeu, les animations auront lieu sur l'aire de pique-nique. L'organisation d'un barbecue géant géré par le Comité des Fêtes est à l'étude. Thomas Dumontet propose l'installation d'un écran géant.

. 12/ Questions et informations diverses

- A compter de la semaine prochaine, le secrétariat de mairie sera ouvert les mardis et jeudis de 9h00 à 17h30 et le vendredi matin de 9h00 à 12h00.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements de Mme Leila Brahimi et de M. Philippe Labaune pour le versement de la subvention au Collectif Artistique « Le Lieu-Dit ». Il indique qu'une banderole sera installée à l'entrée du village pour annoncer le festival 2023.
- Françoise Raynaud demande s'il serait possible de remettre la pendule à la salle des fêtes. Elle informe également que la bibliothèque a recruté 3 nouveaux bénévoles dont une personne qui travaille à la MAS et qui pourra faire le lien.
- Aucune demande d'autorisation d'urbanisme n'été déposée depuis la dernière séance du conseil municipal.
- Monsieur le Maire rappelle que l'émission de radio initiée par la MAS et les écoles de la commune sera retransmise en direct sur Radio Calade ce vendredi 7 avril à 15h00 depuis la salle de sport.
- Des nouvelles de la MAS : Les travaux ont recommencé. L'OPAC du Rhône a missionné une personne pour coacher les entreprises afin que l'ouverture au 1^{er} septembre soit effective. La phase de recrutement est en cours ; la Direction rencontre des difficultés pour trouver un cuisinier.
- Paul Martin signale des erreurs d'adressage à La Douzette. Il demande à ce que la ferraille du porte panneau qui se trouve dans la haie au Fadoux soit coupée et fait part de la formation sur l'urbanisme qu'il a suivie avec Sébastien Laval.
- Les Classes en 3 recherchent des bénévoles pour servir le vin d'honneur le jour de la fête des classes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance,
Paul MARTIN

Le Maire,
Dominique DESPRAS